

CMS DEBACKER
A L'ATTENTION DE : MME MOYSON PATRICIA



www.ifebenelux.com



MARDI 10 MARS 2009 ■ HÔTEL BRISTOL STEPHANIE ■ BRUXELLES

**Décideurs publics, mandataires locaux,
agents de la fonction publique...**

QUELLES SONT VOS RESPONSABILITÉS ?

Quels enjeux pour demain ?



Journée animée par

Intervenants

Bruno Lambaert
STIBBE
FACULTÉS UNIVERSITAIRES
SAINT-LOUIS

Adrien Masset
UNIVERSITÉ DE LIÈGE
FREDERICK, LEROY,
HENRY & MASSET

Henri Bosly
David Renders
UCL

Florence Piret
CONSEIL D'ÉTAT

Agnès Pirard
ETHIAS

Patrick Thiel
CMS DEBACKER

- **Responsabilité pénale des élus :**
quelles sont les difficultés liées au
système actuel ? Vers une évolution
du régime ?
- **De quelles garanties disposez-vous ?**
- **Dans quelle situation devez-vous
désobéir à votre hiérarchie ?**
- **Assurances :** comment bien évaluer et
gérer les risques ?

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER À

Renseignements programme :

Annabelle Béjonne
abejonne@efe.fr

Renseignements inscriptions :

IFE BENELUX - ifebenelux@ifexecutives.com
Rue de la Science, 4 - 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 533 10 15 - Fax : +32 (0)2 534 89 81

Nom :

Prénom :

Fonction :

Société :

Secteur d'activité :

N° TVA :

Adresse :

.....

Tél. :

Fax :

e-mail* :

- OUI**, je m'inscris à la formation "**Les responsabilités des décideurs publics**" du mardi 10 mars 2009 (code 24734)

Tarifs (+ TVA 21 %) :

Normal : 850 € HT

Collectivités locales : 700 € HT

24734 F2

* Indispensable pour recevoir votre convocation



Quelles sont vos responsabilités ?

MARDI 10 MARS 2009



À qui s'adresse ce stage ?

- Bourgmestres et échevins
- Secrétaires communaux et secrétaires adjoints
- Directeurs administratifs et financiers
- Directeurs et responsables RH
- Gouverneurs provinciaux
- Députés provinciaux
- Chefs de services
- Juristes et conseillers juridiques
- Spécialistes RH
- Avocats
- Consultants

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Gérer au mieux les risques liés à l'exercice de vos fonctions
- Identifier les cas dans lesquels votre responsabilité peut être engagée
- Maîtriser les différents régimes de protection dont vous pouvez bénéficier

Quelle est la méthode de travail ?

- Analyse de la jurisprudence récente par les meilleurs spécialistes
- Rencontre et échange avec vos homologues
- Remise aux participants d'une documentation conçue pour être utilisée au quotidien et comprenant le résumé des interventions

Déroulement de la journée

- Accueil : 8h45
- Lunch : 12h15
- Clôture de la journée à 17h00
- Pauses-café le matin et l'après-midi

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Bruno Lombaert

Avocat

STIBBE

Chargé d'enseignement

FACULTÉS UNIVERSITAIRES SAINT-LOUIS

9h00 Responsabilité pénale : quel est le régime applicable ? Quelles futures évolutions ?

- Dans quelles conditions la responsabilité est-elle engagée ?
 - Imputabilité au mandataire local : quelles conditions réunir ?
- À quelles sanctions pouvez-vous être exposé ?
 - Dans quels cas la commune ou la province est-elle reconnue comme civilement responsable du paiement de l'amende ?
 - Quid de l'État fédéral, des régions et communautés ?
- Quelles solutions tentent d'apporter les deux propositions de loi des 8 et 15 mai 2008 ?
 - Quelle opportunité aujourd'hui de maintenir le principe d'unité de la faute civile et de la faute pénale ?
 - Où en sommes-nous ?

Adrien Masset

Professeur extraordinaire

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Avocat au Barreau de Verviers

FREDERICK, LEROY, HENRY & MASSET

10h00 Quelles sont les différentes étapes de la procédure pénale ?

- Comment se déroule l'enquête préalable ?
- Quelles sont les conditions de recours à la détention préventive ?
- La phase de jugement
- Quelles voies de recours envisager ?

Henri Bosly

Professeur

UCL

11h15 En quoi les règles de la responsabilité civile diffèrent-elles de celles de la responsabilité pénale ? Quelles relations étroites ?

- Dans quelles conditions votre responsabilité peut-elle être engagée ?
 - Dans quelle mesure cette faute peut-elle vous être imputée ?
 - Dans quels cas des délégations de pouvoirs peuvent-elles être consenties ?
 - Quel lien de causalité entre la faute commise et le dommage causé ?
- Quelles sanctions encourez-vous ?
 - Est-ce au mandataire lui-même ou à la personne publique d'en supporter la charge ?

David Renders

Professeur

UCL

& Avocat au Barreau de Bruxelles

Florence Piret

Auditeur-adjoint

CONSEIL D'ÉTAT

13h45 De l'assurance-responsabilité à la protection juridique pour les mandataires et agents : éventail des protections de la fonction

- Quels sont les risques à couvrir ?
- Quelles évolutions du droit de la responsabilité ?
 - Quelle évolution législative ? Quel impact du principe de précaution ?
 - Faites un point sur la jurisprudence récente
- Comment répondre aux risques ?
- Comment s'assurer ? Quelles clauses prévoir ?
 - Quels sont les types de dommages couverts ?
 - Quels sont les montants garantis ?
 - Identifiez les exclusions
 - Quel est l'intérêt d'un volet « protection juridique » ?
- Qu'apporte l'arrêté du Gouvernement wallon du 02/06/2008 étendant la protection en matière de défense pénale, pour une série de mandataires locaux ?

Agnès Pirard

Directrice IARD Collectivités et Entreprises

ETHIAS

14h45 Quelle autonomie de l'action disciplinaire ? Quelles limites en pratique ?

- Que recouvre le principe d'autonomie des poursuites disciplinaires par rapport au droit pénal ?
 - Quelles sont les autorités compétentes ?
 - Quels sont les instruments mis en œuvre ?
- Quelle incidence de la décision du juge pénal ?
 - Quel est le pouvoir d'appréciation de l'autorité disciplinaire ?
 - Faites un point sur la jurisprudence récente
- Poursuites pénales et disciplinaires : quelle articulation dans le temps ?
 - Quelle possibilité de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale ? Quelle insécurité juridique ?
 - Quid du délai raisonnable ?
 - Quelle est la position du Conseil d'État ?

Bruno Lombaert

16h00 Zoom – Marchés publics, concessions, subsides... : quel risque pénal au quotidien ?

- Délit de favoritisme : quelles sont ses particularités ?
 - Quelles nouvelles décisions de jurisprudence ?
- Quels comportements peuvent constituer une prise illégale d'intérêts ?
- Soumissionnaires et délit de complicité : où en est la jurisprudence ?
 - Est-il possible de soumissionner si vous avez participé à l'élaboration de l'appel d'offres ?
 - Comment éviter le risque de complicité ?
- Pratiques anticoncurrentielles et ententes : quelles sont les caractéristiques ?
 - Que risquez-vous si vous cherchez à tromper l'acheteur public ?
 - Quelles sont les possibilités de recours de la personne publique ?

Patrick Thiel

Avocat Associé

CMS DEBACKER